



ARRETE N° 2022 - 423
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Emménagement
Impasse du Galvani n° 4
Le 8 et 9 Novembre 2022

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de la Société HC DEM – 24, rue des Potiers – 57074 Metz, d'effectuer un déménagement, et de réserver des places de stationnement, Impasse du Galvani au n° 4, Le Mardi 8 Novembre 2022 et le Mercredi 9 Novembre 2022, de 7h00 et 18h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société HC DEM est autorisée à effectuer un emménagement, et à réserver des places de stationnement, Impasse du GALVANI au n° 4, le MARDI 8 NOVEMBRE 2022 et le MERCREDI 9 NOVEMBRE 2022, de 7h00 et 18h00.

ARTICLE 2 : La circulation sera perturbée mais pas interdite, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin que la Société effectue l'emménagement.

ARTICLE 3 : 3 places de stationnement seront réservés, face au lieu d'intervention. Le long de la haie, Impasse du Galvani, au n° 8.

ARTICLE 4 : L'accès aux Véhicules de Secours et de Police sera maintenu.

ARTICLE 5 : Des panneaux réglementaires et affichage du présent Arrêté, seront mis en place par la Société Intervenant (pour le prêt de panneaux, prendre contact avec le Centre Technique Municipal - Route Emile Renouf - 02.31.89.17.63).

ARTICLE 6 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal, du Centre de Secours et de la Police Municipale et au Demandeur, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 27 Octobre 2022
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

